



octobre 2014

www.lecateau.fr

Le Cateau

infos

CONSEIL MUNICIPAL

Présents : André BIHANGOU - Charles BLANGIS - Jean-Paul BURLION - Françoise CAMPIN - Cyril CHAPEL - Serge CHRÉTIEN - Sylvie CLERC - Laurent COULON - Sylvie DECRESSONNIÈRE - Olivier DESCAMPS - Annie DORLOT - Guy DRUENNE - Nadine DRUESNE - Brigitte GRENIER - Carole HIBOUX - Jacques JANTI - Jean-Claude LEGRAND - Michaëlle LEGRAND - Marie-Thérèse LEMOINE - Joëlle MANESSE - Bruno MANNEL - Joseph MODARELLI - Aline MONVOISIN - Angélique PLAQUIN - Michel RICHARD - Serge SIMÉON - Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Isabelle PIÉRARD - Brigitte REZGUI

Principales délibérations de la séance du 17 octobre 2014

Demande de positionnement du Conseil municipal sur le raccordement d'une éolienne construite à Saint-Martin Rivière au poste source EDF du Cateau-Cambrésis

Par courrier en date du 24 juillet 2014, ERDF informe la commune d'un projet de raccordement d'une éolienne située à Saint-Martin Rivière au poste source EDF situé au Cateau-Cambrésis, lieudit Cauchy-Médard (à proximité du Palais des Sports). Ce raccordement emportera d'importants travaux de démolition des trottoirs et chaussées (route de Guise, rue Théophile Boyer, rue de la République, rue du Pont Fourneau, rue des Dignes ou boulevard Paturle, traversée de la RD 643, rue des Hauts Fossés ou rue de la Gaité jusqu'au point de destination).

Pourquoi un raccordement de cette éolienne au Cateau-Cambrésis ?

A l'origine, le projet de construction prévoit l'implantation de 8 éoliennes, toutes sur des communes situées dans l'Aisne : 4 à Vaux-Andigny, 2 à Saint-Martin Rivière, 1 à la Vallée Mulâtre et 1 à Molain. L'énergie produite par ces éoliennes ne peut être stockée et nécessite le raccordement à un poste source.

Il existe 5 postes sources à proximité : Bohain en Vermandois, Boué, Le Cateau-Cambrésis, Béthencourt-Caudry et Solesmes.

Suite au raccordement de 7 des 8 éoliennes du projet initial, les postes situés dans l'Aisne sont saturés, d'où la demande de la société en charge de ce projet de procéder à un raccordement sur le poste du Cateau-Cambrésis.

Eu égard aux projets de développement éolien des communes proches de Le Cateau, le risque de voir de telles opérations se répéter est important. D'autant que le Schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables de la région Nord-Pas-de-Calais, approuvé par le Préfet en janvier dernier ambitionne de localiser 30% de ces énergies renouvelables dans le sud cambrésis.

Face à cette situation, M. le Maire rappelle :

- que la ville du Cateau-Cambrésis avait émis un avis défavorable, par le biais de son Conseil municipal, à l'implantation d'éoliennes
- que la ville du Cateau-Cambrésis laisse le choix, dans un esprit de liberté des collectivités locales, de s'équiper d'éoliennes

• que la ville du Cateau-Cambrésis ne peut en aucun cas admettre de devoir subir des travaux et occasionner par la même de la gêne aux habitants, et des modifications de ses trottoirs et chaussées de qualité

• que la ville du Cateau-Cambrésis ne peut en aucun cas accepter ces travaux dès lors que les indemnisations iront au Département, à la 4C, aux communes et agriculteurs concernés.

Il sera demandé à ERDF de revoir le tracé proposé, d'étudier la possibilité d'utiliser un tracé suivant le contournement, afin d'éviter au maximum les désagréments de ces travaux en agglomération.

Vote : unanimité

Demande de positionnement du Conseil municipal sur la problématique de subvention FDAN, pour l'aménagement de l'Espace Maurice Thuru

Suite à la construction de l'espace nautique intercommunal, avenue des Essarts, la ville a engagé la reconversion du site de l'ancienne piscine découverte.

En juillet 2011, ces travaux de valorisation d'espaces naturels en coeur de ville et d'aménagement d'une zone de promenade reliant le plan d'eau font l'objet d'une inscription au premier Contrat d'Aménagement et de Développement Durable du Cambrésis signé entre le président du Conseil général et les collectivités du Cambrésis.

Une étude FDAN Environnement est alors diligentée pour procéder à la réhabilitation du site.

Les conclusions du bureau d'études, présentées en 2012, en accord avec l'architecte des bâtiments de France ont déterminé le nouveau visage de cet espace.

Les travaux engagés ont consisté :

- en une démolition partielle des bâtiments de l'ancienne piscine
- en une réutilisation des bassins pour créer un aménagement paysager (miroir d'eau)
- en la création d'un espace de jeux pour les enfants
- en l'aménagement d'un boulodrome semi couvert
- en l'implantation d'une passerelle permettant le franchissement de la Selle
- en l'aménagement paysager du chemin des Nonettes reliant le centre-ville aux

Essarts

L'intégralité de ces travaux a été estimée à 1 200 000 €.

Par courrier en date du 20 décembre 2012, la ville du Cateau-Cambrésis a sollicité une subvention de 210 000 € auprès du Conseil général, au titre du FDAN pour la réalisation de ces travaux. S'en sont suivis de nombreux échanges (mail ou courrier) avec le Conseil général qui a accordé une dérogation à la commune pour effectuer les travaux pendant l'instruction du dossier de subvention par la Direction du Développement Local.

Les travaux d'aménagement de l'espace Thuru sont aujourd'hui terminés, les Catésiens se sont largement appropriés le site. La ville reste dans l'incertitude quant à l'attribution de la subvention de 210 000 € du Conseil général. Ce projet était instruit dans le cadre de la première contractualisation avec le Conseil général

Au vu de ces éléments, M. le Maire demande au Conseil général de bien vouloir honorer son engagement et verser la dite subvention.

Dans le cadre d'un débat de qualité, M. Serge Siméon, Maire, mandate M. Laurent Coulon, Vice-Président du Conseil général du Nord, pour défendre le dossier de la ville du Cateau-Cambrésis auprès des instances du Département. Ce dernier s'engage à régler le problème de versement des fonds au cours de l'année 2015

Vote : unanimité

Demande de positionnement du Conseil municipal sur la problématique de subvention FDAN, pour l'aménagement de la gare routière, rue du Bois Monplaisir

Portée par la Communauté de Communes, la requalification de la friche Trémois, rue

du Bois Monplaisir, a permis l'aménagement d'un espace paysager le long de la Selle, la création d'une aire de jeux, et la création d'une gare routière pour les bus.

En collaboration avec les services du Conseil général compétents en matière de transports, et notamment de transport scolaire, il a été décidé de procéder à la mise en accessibilité de ce site, via l'aménagement de quais et la mise en sécurité des utilisateurs pour permettre le cheminement des usagers depuis l'esplanade Monplaisir jusqu'au lycée.

Ce projet a été repris dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil général (Contrat d'Aménagement et Développement durable du Cambrésis).

En décembre 2013, les conclusions du cabinet d'études mandaté pour travailler sur ce projet estiment son coût total à 1 022 900 €, dont 251 675 € pour les travaux de mise en accessibilité.

La prise en charge de l'intégralité de ces travaux d'accessibilité par le Conseil général est sollicitée. Le conseil municipal sollicite également, en février 2014, une subvention de 210 000 € au titre du FDAN pour la mise en sécurité du site.

En mai 2014, la ville reçoit confirmation du Conseil général de la prise en charge du coût de l'aménagement des 6 quais.

En juillet 2014, le Conseil général informe qu'il ne peut préciser de date quant à l'instruction de notre dossier de subvention, du fait d'une part des fortes contraintes financières auxquelles le Département doit faire face, et d'autre part du nombre important de dossiers en cours. Le Conseil général autorise toutefois la commune à réaliser les travaux, sans pour autant s'engager sur l'octroi de la subvention de 210 000 € au titre de la mise en sécurité des utilisateurs.

M. le Maire souligne que les services du Département (Direction des Transports, Direction du Développement Local), ont été associés tout au long de la procédure.

Face aux contraintes budgétaires et financières qui pèsent sur les collectivités locales et notamment les restrictions des dotations annuelles et des subventions, la commune ne peut s'engager à réaliser ces travaux sans avoir reçu la promesse certaine d'attribution de la subvention par le Département (210 000€).

Dans le cadre d'un débat de qualité, M. Serge Siméon, Maire, mandate M. Laurent Coulon, Vice-Président du Conseil général du Nord, pour défendre le dossier de la ville du Cateau-Cambrésis auprès des instances du Département et obtenir l'accord écrit de l'octroi de la subvention, même si son versement n'intervient qu'en 2016-2017, ce, compte tenu des difficultés financières du Conseil général.

Vote : unanimité

Cession d'une habitation sis 6 rue du Bois Monplaisir

Par courrier recommandé en date du 25 juillet, le propriétaire de l'habitation sis 6 rue de Bois Monplaisir nous fait part de son souhait de vendre. Sachant que ladite habitation est située sur un emplacement réservé au Plan Local d'Urbanisme, en vue d'un futur aménagement de sécurité, et que la ville a déjà racheté la maison voisine, une estimation domaniale est réalisée et fixe à 110 000€ le montant d'acquisition de cette habitation. Une proposition d'achat, sur la base de cette estimation a été transmise au propriétaire qui l'a acceptée.

Vote : unanimité

Vente de terres appartenant au Centre Communal d'Action Sociale

Par délibération en date de 23 juillet 2014, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a autorisé la vente de certaines terres situées sur des communes voisines.

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision ne peut être exécutoire qu'après accord du Conseil municipal.

Il est donc demandé au Conseil municipal d'approuver la cession de terres par le CCAS.

Vote : unanimité

Principaux tarifs 2015 de services gérés par la commune

Restauration scolaire	
<i>Redevance hebdomadaire (4 jours)</i>	
Elève du Cateau-Cambrésis	11,60 €
Elève de l'extérieur	18,20 €
<i>Tarif journalier</i>	
Elève du Cateau-Cambrésis	3,30 €
Elève de l'extérieur	5€
<i>Tarif spécial hebdomadaire à partir du 3^{ème} enfant</i>	
Elève du Cateau-Cambrésis	5,80 €
Elève de l'extérieur	9,10 €
Activités périscolaires	1 € (par enfant et par accueil)
Bibliothèque	
<i>Droits d'inscription</i>	
Pour les Catésiens et les élèves scolarisés au Cateau-Cambrésis	Gratuit
Pour les personnes âgées de plus de 16 ans non domiciliées au Cateau	36 €
Pour les enseignants résident à l'extérieur	Gratuit
<i>Remplacement de la carte de lecteur</i>	2 €
<i>Utilisation du photocopieur</i>	0,20 €/page
<i>Impression page Internet</i>	0,20€/page
Cinéma	
<i>Entrées</i>	
Adultes	5 €
Adolescents	4 €
Enfants	3 €
Comités d'entreprise	3,50 €
Associations, centre de loisirs, écoles	2,50 €
Action Ecole et Cinéma	2,20 €
Actions Collège et cinéma / Apprentis et Lycéens	2,50 €
<i>Location de lunettes 3D</i>	2 €
<i>Location de la salle</i>	
par séance pour les comités d'entreprise, sociétés commerciales ou bancaires et associations extérieures	260 €
pour les associations locales et sociétés de la ville, comités d'entreprises,...	réduction de 50 %
Actions culturelles (tarif des spectacles)	
Adultes	6 €
Enfants jusque 16 ans	2 €
Actions de loisirs (gala de catch, ...)	
Adultes	6 €
Enfants de moins de 12 ans accompagnés	Gratuit
Ecole municipale de danse moderne	
<i>Catésiens</i>	
Tarif mensuel	8 €
<i>Extérieurs</i>	
Tarif mensuel	16 €
Inscription	33 €
Salle de restauration du Palais des Sports	
Vin d'honneur pour particulier	135 €
Repas d'association (selon règlement)	202 €
<i>(mise à disposition gratuite aux associations une fois par an)</i>	

Cimetière	
<i>Taxes funéraires</i>	
Droit d'inhumation	33,30 €
Scellement d'urne	33,30 €
Taxe d'exhumation	40,50 €
Taxe de superposition	10,10 €
Caveau provisoire (par jour) les 15 premiers jours	2 €
Au delà de 15 jours	3 €
Taxe de sortie d'urne	25,20 €
<i>Concessions cinquantennaires</i>	
Pour 2m ²	186,80 €
Par m ² supplémentaire	143,40 €
<i>Columbarium (concessions trentennaires)</i>	1 110 €
<i>Cavernes</i>	400 €

Etat Civil	
<i>Duplicata de livret de famille</i>	5 €
<i>Droits d'expédition d'acte d'Etat Civil de plus de 100 ans</i>	5 € / page

Location de garage	100 € / trimestre
---------------------------	-------------------

Location de costumes	
Pour les catésiens	33 €
Pour les extérieurs	42 €
avec remise d'un chèque de caution de 153 €	

Vote : unanimité

Tarif 2015 pour la location du théâtre René Ledieu

	Tarifs Catésiens		Tarifs Extérieurs	
	sans chauffage	avec chauffage	sans chauffage	avec chauffage
Grande Salle, scène, sas d'entrée, toilettes, buvette rez- de-chaussée (avec verrerie) <i>pour les Assemblées générales d'importance, les lotos, manifestations familiales</i>	303 €	384 €	455 €	575 €
Cuisine et Forfait Vaisselle <i>pour les Repas d'association ou de particuliers</i>	76 €	76 €	117 €	117 €
Loges <i>Occupation avec spectacles</i>	32 €	32 €	47 €	47 €
Foyer (1 ^{er} étage) <i>avec verrerie</i>	152 €	182 €	233 €	283 €
TOTAL	563 €	674 €	852 €	1022 €
Cabine scénique <i>(sollicitée en plus par l'organisateur)</i>	39 €/heure	39 €/heure	58 €/heure	58 €/heure

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Tarif 2015 pour la location de salle Jean Havrez

	Tarifs Catésiens		Tarifs Extérieurs	
	sans chauffage	avec chauffage	sans chauffage	avec chauffage
<i>Occupation du Vendredi 14h au lundi 10h</i> Repas d'associations, particuliers et autres manifestations	152 €	182 €	304 €	334 €
Forfait vaisselle	50 €	50 €	50 €	50 €
<i>Occupation 1 journée hors week-end</i> Repas, vin d'honneur, assemblée générale	101 €	122 €	202 €	223 €
Forfait vaisselle	30 €	30 €	30 €	30 €

Vote : unanimité

Dénomination de la salle polyvalente

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que depuis quelques années, il est de coutume de dénommer les nouveaux équipements publics en leur donnant le nom d'une personne ayant marqué la vie locale (théâtre René Ledieu, Salle Jean Havrez, Parc Lucien Durin,...)

Les travaux de construction de la salle polyvalente aux Essarts se terminent. Il est envisagé d'inaugurer cette salle, le samedi 6 décembre, sous réserve d'un avis favorable de la commission de sécurité.

M. le Maire propose de lui attribuer le nom de «Salle Jules Mériaux». Jules Mériaux a été conseiller municipal et président du comité des Fêtes en 1971. En 1989, il était conseiller municipal délégué. De 2001 à 2008, il a exercé les fonctions d'adjoint chargé des quartiers et des relations avec les citoyens. Connu de nombreux Catésiens, Jules Mériaux était apprécié pour sa gentillesse, son sens de la convivialité et de la fête.

Vote : unanimité

Location possible à compter du 12 décembre (sous réserve d'un avis favorable de la commission de sécurité).

Création d'un tarif pour la location de salle polyvalente Jules Mériaux

	Tarifs Catésiens		Tarifs Extérieurs	
	sans chauffage	avec chauffage	sans chauffage	avec chauffage
<i>Occupation du Vendredi 14h au lundi 10h</i> Repas d'associations, particuliers et autres manifestations	210 €	250 €	350 €	390 €
Forfait vaisselle	60 €	60 €	60 €	60 €
<i>Occupation 1 journée hors week-end</i> Repas, vin d'honneur, assemblée générale	130 €	150 €	230 €	250 €
Forfait vaisselle	40 €	40 €	40 €	40 €

Vote : 28 voix pour - 1 voix contre

Adhésion de la ville du Cateau-Cambrésis au groupement de commandes créé par le SIDEC

A partir de 2015, les tarifs réglementés de la vente de gaz naturel et d'électricité disparaissent progressivement pour les sites professionnels (dont les bâtiments publics). La mise en concurrence devient donc obligatoire.

Afin de faciliter les démarches de ses adhérents, le SIDEC propose de constituer un groupement de commandes pour l'achat de gaz, l'électricité et d'autres énergies sur son territoire. Le syndicat souhaite ainsi tirer parti de la mutualisation des besoins pour pouvoir bénéficier des meilleures opportunités de prix tout en assurant une qualité de service optimale.

Le conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville du Cateau-Cambrésis à ce groupement. Celle-ci sera effective à l'expiration des accords-cadres et marchés actuellement en cours.

Vote : unanimité

Adhésion au SIVU "Murs Mitoyens"

A compter du 1^{er} juillet 2015, les services de l'Etat n'assureront plus les instructions d'autorisation d'urbanisme ; celles-ci reviendront de plein droit au Maire compétent pour les délivrer.

Eu égard la complexité et la spécificité des questions d'urbanismes et de son coût financier, il apparaît compliqué pour la ville du Cateau-Cambrésis d'assurer un tel service.

Face à cette problématique, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) intitulé "Murs Mitoyens" a été constitué par les villes de Cambrai et Caudry. Ce SIVU propose d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme moyennant une participation fixe et proportionnelle à l'acte.

La conseil municipal a autorisé l'adhésion de la ville du Cateau-Cambrésis au SIVU "Murs Mitoyens".

Coût du désengagement de l'Etat : 15 000 € supportés par la ville

Vote : unanimité

Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017

Le Conseil municipal a décidé la reconduction du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour la période contractuelle 2014-2017.

Trois grandes perspectives ont été dressées :

- ➔ la reconduction des séjours de vacances d'hiver et d'été
- ➔ la reconduction des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires
- ➔ le développement et l'amélioration de la qualité des prestations proposées.

A noter que conformément au code des marchés publics, un appel d'offre est en cours pour la gestion et l'organisation des accueils de loisirs et séjours de vacances pour la période 2015-2017.

Vote : unanimité

Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges

Dans le cadre du renouvellement des conseils municipaux, chaque commune doit désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis. Le conseil municipal désigne M. Serge Siméon pour siéger à cette commission

Vote : unanimité

Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour la création d'un plateau de street Workout à l'Espace Maurice Thuru

Dans le cadre de l'aménagement de l'Espace Maurice Thuru, la ville du Cateau-Cambrésis souhaite créer un espace d'évolution pour la pratique du Street Workout.

Cette discipline participe à la promotion de l'activité physique de plein air, en toute sécurité et de façon gratuite. Ce concept offre par ailleurs une grande liberté de pratique, développe l'imagination et permet de travailler et muscler l'ensemble du corps tout en améliorant l'équilibre et l'agilité.

Il est proposé d'aménager une surface de 160m² à l'Espace Maurice Thuru.

Le coût estimatif du projet s'élève à 35 215,50€ HT (soit 42 258,60 € TTC).

Pour mener ce projet, le Conseil municipal sollicite auprès de M. François-Xavier Villain, député, une subvention au titre de la réserve parlementaire de 17 607,75 € (soit 50% du montant Hors Taxes)

Vote : unanimité

Questions diverses

► Information : élection d'un nouveau directeur à la Régie de Télévision par Câbles (RTC)

M. Le Maire informe le Conseil municipal que le conseil d'administration de la RTC a élu un nouveau directeur, M. Bruno Villain, suite à la démission de M. Damien Vanhoutte, qui a été grandement remercié par l'assemblée pour son travail. M. Jumère-Lougrand demeure président de la Régie.

Vote : unanimité

► Projet d'aménagement immobilier rue de Vendelgies et rue de Fesmy

M. le Maire rappelle qu'un projet immobilier, en partenariat avec un bailleur public, a été envisagé sur les parcelles situées rue de Fesmy et rue de Vendelgies (anciens terrains de pétanque). Le financement de ce projet, par un organisme bancaire affilié à l'autorisation de droit financier à caractère social, accuse un certain retard.

De fait, M. le Maire propose de confier ce projet à un promoteur privé, Promotion Immobilière. Afin d'avancer sur ce projet, et de le présenter (vraisemblablement en mars 2015 au conseil municipal), le promoteur souhaite que le conseil municipal s'engage sur une promesse de vente.

M. le Maire précise que la ville ne souhaite pas céder la totalité de ce terrain de plus de 6400m². Afin de préserver ce côté environnemental, seule la surface d'emprise des bâtiments sera cédée (soit environ 1600m²). Les espaces verts seront préservés.

Le projet emportera la construction de 48 logements sur 3 immeubles, avec parkings.

Vote : unanimité

► Problème de fuites d'eau chemin de Montay

M. Burlion souhaite obtenir des précisions sur les problèmes de fuites d'eau, Chemin de Montay. Des riverains ont signalé des fuites d'eau dans les habitations en juillet.

M. Le Maire rappelle que les services techniques ont déclenché une visite sur site, avec Noréade. Des prélèvements ont été réalisés. Des nouvelles expertises seront effectuées pour déterminer l'origine de ce problème.

M. le Maire va également interpeller par courrier à M. Raoult, président de Noréade, sur cette question.

Vote : unanimité